



Faux récépissé de déclaration

Par **macnblue**, le **16/07/2010** à **07:51**

Bonjour,

Mon sujet est sans doute inédit mais il me préoccupe.

Mon amie a subi des violences et vient juste de se confier à moi.

En revanche, elle s'était déjà confié à son médecin traitant qu'elle consulte très régulièrement. Le problème, c'est que son médecin a tellement insisté pour qu'elle porte plainte alors qu'elle n'y était pas prête qu'elle lui a affirmé après quelques rendez-vous que c'était fait. L'histoire aurait pu en rester là, mais mon ami présentant de nouveaux signes de blessures, le médecin en question lui a demandé de lui apporter les papiers de déclaration de plainte, pour vérifier qu'elle s'était bien exprimé (une attitude louable je trouve, étant donné les circonstances).

C'est là que les choses se compliquent. Elle a fourni un faux récépissé de déclaration (qu'elle a créé de toute pièce puisqu'elle n'a jamais été au commissariat) au médecin qui en a gardé la copie.

Ma question : le médecin peut-il vérifier la véracité du document et s'il s'aperçoit que c'est un faux que risque mon amie ?

J'essaie de l'aider mais si je parviens à la convaincre de porter plainte, est-ce que cette histoire ne risque pas de jouer contre elle ?